

# **CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE - BRASSEUR**

## **Article 1 – Parties au contrat**

Entre les soussignés :

L'Employeur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Et

Le Salarié : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ci-après dénommé « le Salarié ».

## **Article 2 – Date d'entrée en vigueur**

Le présent contrat prend effet à compter du : \_\_\_\_\_.

## **Article 3 – Fonction**

Le Salarié est engagé en qualité de Brasseur. Il exercera les fonctions et responsabilités afférentes à ce poste, notamment :

- La fabrication et le brassage de la bière selon les recettes et procédés définis par l'Employeur.
- Le contrôle de la qualité des produits.
- L'entretien des équipements et du matériel de production.
- Le respect des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

## **Article 4 – Lieu de travail**

Le Salarié exercera ses fonctions au sein de l'établissement situé à :

\_\_\_\_\_.

## **Article 5 – Durée du contrat**

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

## **Article 6 – Période d'essai**

Le Salarié sera soumis à une période d'essai de deux mois renouvelable une fois, durant laquelle chacune des parties pourra mettre fin au contrat sans indemnité ni préavis.

## **Article 7 – Rémunération**

Le Salarié percevra une rémunération brute mensuelle de \_\_\_\_\_ euros, payable à terme échu, conformément aux dispositions légales et conventionnelles applicables.

Cette rémunération pourra être révisée en fonction des résultats, des compétences et de l'évolution du poste.

## **Article 8 – Durée du travail**

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures, réparties selon un planning établi par l'Employeur. Le Salarié s'engage à respecter les horaires fixés et à effectuer des heures supplémentaires si nécessaire, conformément à la législation en vigueur.

## **Article 9 – Congés payés**

Le Salarié bénéficie des congés payés légaux ainsi que des congés conventionnels applicables. Les dates de congés seront fixées en accord avec l'Employeur.

## **Article 10 – Obligations du salarié**

Le Salarié s'engage à :

- Exécuter personnellement les tâches qui lui sont confiées avec diligence et loyauté.
- Respecter le règlement intérieur et les consignes de sécurité.
- Ne pas divulguer les informations confidentielles relatives à l'entreprise.
- Respecter les normes d'hygiène et de qualité propres à l'activité de brassage.

## **Article 11 – Résiliation du contrat**

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties sous réserve du respect des dispositions légales et conventionnelles relatives au préavis et aux motifs de licenciement ou de démission.

## **Article 12 – Convention collective applicable**

Le présent contrat est soumis à la convention collective nationale applicable aux brasseurs et métiers connexes.

Le Salarié déclare avoir pris connaissance de cette convention.

## **Article 13 – Litiges**

En cas de litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, les parties s'engagent à privilégier une résolution amiable.

À défaut, les tribunaux compétents seront saisis conformément au droit français.

### **L'EMPLOYEUR**

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### **LE SALARIÉ**

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Source originale de ce document :

<https://modeles-contrat.com/contrat-brasseur/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://modeles-contrat.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.  
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.